

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-263

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission stratégie territoriale et ingénierie	N° 2017-263

Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus - Opération d'aménagement Vallée créative - Bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1° Contexte de la concertation

Par délibération n°2016-234 du 29 avril 2016, le Conseil de Métropole a décidé de l'ouverture de la concertation au sens de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme sur l'opération Vallée créative.

2° Déroulement de la concertation

Cette concertation s'est déroulée du 15 mai 2016 au 30 novembre 2016. Les avis d'ouverture et de clôture de la concertation ont été diffusés dans la presse (dans les éditions respectives du journal Sud Ouest du 20 mai 2016 et du 4 novembre 2016) ainsi que le Journal de Bordeaux Métropole n°36 (édition du troisième trimestre 2016).

Un registre et un dossier ont été respectivement déposés dans les mairies de Gradignan, Mérignac et Pessac et au Pôle territorial sud de Bordeaux Métropole. Le dossier de concertation était également disponible en ligne sur le site de la Participation de Bordeaux Métropole, afin que le public puisse faire part de ses remarques.

De plus, ont été organisés deux réunions publiques (les 25 mai et 10 novembre 2016) et quatre ateliers thématiques sur les secteurs du carrefour de l'Alouette (le 7 juin 2016), Bioparc (le 21 juin 2016), Bersol (le 28 juin 2016), et les sites hospitaliers Xavier Arnozan et Haut-Lévêque (le 7 juillet 2016). La réunion publique intermédiaire prévue dans la délibération a ainsi été organisée très tôt dans la période de concertation afin d'apporter au public l'ensemble des éléments d'information lui permettant de participer.

Cette démarche, conduite avec les communes concernées de Gradignan, Mérignac et Pessac– et pour le secteur du carrefour de l'Alouette, la Société publique locale (SPL) La Fab, et pour le secteur des Hôpitaux, le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux – visait à prendre en compte l'avis et le vécu des habitants, des entreprises, des employés, des usagers du périmètre pour établir ensuite un programme des équipements publics qui soit le plus cohérent avec les besoins recensés et souhaités.

3° Bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Une synthèse des contributions du public est présentée ci-dessous.

Observations liées aux enjeux de mobilité, de cadre de vie, de développement économique et de bilan écologique à l'échelle du périmètre Vallée créative

Les modalités de la concertation, organisée à deux échelles (celle du périmètre Vallée créative et celle des principaux secteurs de projets) ont invité le public à prendre la mesure du territoire élargi dans lequel s'inscrit leur quartier ou leur lieu de travail. Cette approche lui a permis d'exprimer des attentes et des propositions sur des enjeux d'aménagement à l'échelle du grand territoire :

- *nature et environnement* : l'attachement à la nature, dans ses dimensions aussi bien écologique que paysagère, a été souligné par les participants. Cela passe notamment par la préservation et la mise en valeur des corridors écologiques (ou coulées vertes), le maintien d'espaces végétaux tampons entre les habitations et les autres programmes, et la compensation des impacts générés. S'agissant du cycle de l'eau, le public a affirmé sa préférence pour la non artificialisation des cours d'eau. Une meilleure gestion des nuisances (y compris visuelles, comme les lignes électriques) et la promotion d'aménagements de qualité (plus respectueux de la nature et plus confortables) ont été demandées. La possibilité de mettre en valeur les principaux espaces naturels et d'améliorer leur accessibilité depuis les principales zones d'habitat a été identifiée.
- *mobilité* : l'amélioration de l'accessibilité du territoire, tous modes confondus, est une attente récurrente du public. La congestion automobile, l'insuffisance des transports en commun, l'inconfort voire la dangerosité des déplacements à pied et à vélo sont jugés problématiques. Les demandes ont convergé sur l'intérêt de créer une desserte forte en transports en commun sur un axe nord-sud (les modes souhaités, bus performant ou tramway, pouvant varier) qui relie les lignes de tramway A et B et la gare Transport express régional (TER) de France Alouette aux zones d'emploi de l'ouest de la Métropole, et offre une alternative à la voiture pour les nombreux pendulaires. Cette desserte a posé la question des moyens à trouver pour parcourir le dernier kilomètre depuis les principales stations de transport en commun et desservir les sites excentrés (Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan) (CENBG) par exemple). L'amélioration du réseau cyclable est une attente unanimement partagée. Elle passe par la réalisation des barreaux manquants pour compléter le maillage de pistes et voies cyclables, au niveau notamment des infrastructures de transports (autoroute A63, rocade, voie ferrée) et des grandes enclaves (Bioparc, zone industrielle de Bersol, secteur du Solarium). Elle passe également par l'amélioration du confort et de la sécurité d'usage pour les piétons et les cyclistes,
- *développement économique et services* : l'essentiel des avis exprimés ont porté sur le renforcement de l'offre de commerces et services de proximité, notamment au niveau du carrefour de l'Alouette et des sites hospitaliers. L'université de Bordeaux a souligné l'importance de la valorisation du potentiel de formation, de recherche et d'innovation, via notamment le site du Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG),
- *autres sujets* : la question de l'identité de chacun des « quartiers » composant le territoire de Vallée créative a été abordée dans les réunions de concertation. Mais il a également été proposé de promouvoir les liens entre habitants et entreprises, et même de faire en sorte que les différents usagers de ce territoire en deviennent des ambassadeurs.

Observations liées aux secteurs de projet Bersol, Bioparc, carrefour de l'Alouette, et hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnoz :

Des observations propres à chacun des secteurs de projets ont été formulées par les participants, dans le cadre notamment des ateliers thématiques :

- *bioparc* : l'atelier thématique consacré au Bioparc a réuni peu de participants. Les principales attentes ont porté sur la nécessité de préserver l'espace tampon au sud du parc d'activités, la qualité des aménagements qui devront également traiter les problèmes hydrauliques, et l'aménagement d'une liaison cyclable.
- *carrefour de l'Alouette* : les avis exprimés notamment lors de l'Atelier du 7 juin 2016, qui a regroupé une soixantaine de participants, et dans les registres sont synthétisés ci-dessous et regroupés en 4 catégories :
 - concernant la **mobilité**, les participants ont fait ressortir la nécessité de pouvoir se déplacer plus aisément à pied ou à vélo. Ce besoin est couplé à celui de pouvoir franchir les axes routiers en toute sécurité. La question du stationnement fut centrale. A également été abordée la nécessité de mettre en place une desserte privilégiée de transports en communs (liaison bus extra rocade et Liane 4),
 - sur la **thématique commerciale**, les participants ont convenu que le secteur bénéficiait d'une offre assez complète mais qu'elle pourrait être étoffée par une offre de proximité (commerces, services mais aussi artisanat), avec un point d'attention sur la complémentarité de l'offre et l'impact sur les zones commerciales proches, France et Haut-Livrac, qui sont fragiles,
 - concernant la **qualité de l'habitat**, les participants ont évoqué la nécessité de renouer avec une vie de quartier et de respecter l'identité de l'architecture locale : « des logements accessibles, de l'intimité et de la convivialité ! ». Une vigilance sur les gabarits des immeubles a été soulignée,
 - les participants ont donné une forte importance à la **place de la nature**, l'ambition environnementale du projet et au maintien et renforcement des corridors écologiques. La propriété Thomasson, marquant le carrefour de ses grands arbres, représente aux yeux de tous, un enjeu majeur de mise en valeur : « de la nature, de la nature, de la nature : il faut respirer, se sentir bien, voir les arbres et partager des jardins ! ».
- *hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnozan* : le développement de l'offre de restauration, la valorisation des équipements sportifs et des espaces verts et le renforcement de la desserte en transports en commun ont été en particulier évoqués pour les deux sites hospitaliers.
- *Bersol* : en complément des remarques interpellant l'échelle de Vallée créative, les avis exprimés sur la zone d'activités économiques de Bersol portent notamment sur la desserte en transports en commun de la Cité de la Photonique, la réindustrialisation du site Thales, et la prise en compte dans l'opération du site du CENBG à Gradignan.

Des observations complémentaires ont été formulées sur le secteur de la gare de l'Alouette, plaidant pour le confort d'usage de la gare, la mise en service d'une traversée piétonne sans délai, la préservation du patrimoine architectural et boisé (qualité de l'architecture et gabarit des bâtiments), et une programmation liée aux fonctions hospitalières voisines. Mais soulignons que le Projet d'aménagement du pôle d'échanges intermodal de Pessac-Alouette-France à proprement parler avait fait l'objet d'une concertation entre le 14 décembre 2015 et le 29 février 2016, comme indiqué dans le dossier de concertation Vallée créative.

4° Réponses apportées et prise en considération des contributions du public dans le cadre de l'opération

Les contributions du public ont dans l'ensemble confirmé les orientations envisagées, en particulier en matière d'amélioration de la mobilité, d'amélioration de la qualité urbaine, de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie.

Périmètres

En termes de périmètres, la concertation a confirmé la coexistence d'enjeux à l'échelle du grand territoire, autour notamment des questions de mobilité et d'environnement, et d'enjeux plus locaux liés au cadre de vie et à l'offre de services de proximité. D'où la pertinence de l'opération d'aménagement Vallée créative, qui

articulera plusieurs opérations d'aménagement subséquentes qui pourront relever d'une diversité de procédures.

Par rapport au périmètre soumis à concertation, la contribution de l'Université de Bordeaux soulignant les enjeux de desserte et de valorisation du site du CENBG plaident pour un élargissement de Vallée créative à ce site.

Réponses apportées dans le cadre de l'opération Vallée créative

Mobilité

De manière générale, les contributions du public confortent les orientations envisagées en matière d'infrastructures de transports, qu'il s'agisse de la restructuration des échangeurs autoroutiers nécessaire à l'amélioration de la situation de congestion aux abords de la rocade et de l'autoroute A63 (restructuration des échangeurs n°26 et 26b de l'autoroute A63 et n°14 de la rocade), ou l'amélioration de la desserte en transports en commun (ligne de bus performante entre la Cité de la Photonique et l'entrée nord du Bioparc, et de là jusqu'à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et au-delà) qui passe par la réalisation d'aménagements viaires permettant aux bus de mieux circuler.

Les avis exprimés à l'égard d'un maillage cyclable dense et continu, au-delà des coupures générées par les grandes infrastructures, invite à envisager la réalisation d'un ouvrage de franchissement de l'autoroute A63. Il s'agit d'un acte fort dans le contexte budgétaire contraint, qui est justifié par les attentes fortes du public.

De même, il est proposé de retenir l'aménagement d'une piste cyclable à travers les sites du Bourgailh et du Bioparc, qui permettra de relier le quartier de l'Alouette à la Clinique du sport et au-delà aux pôles d'emplois de Mérignac.

Qualité du paysage et environnement

L'attachement du public à l'environnement naturel a conduit à privilégier des systèmes d'assainissement pluvial à l'air libre (noues plantées), à l'exception des tronçons de voies où des aménagements destinés à l'amélioration de la circulation des bus rendent incompatible cette solution consommatrice d'espace.

Dans le même esprit, les alignements d'arbres seront préservés ou reconstitués lorsque les aménagements pour les transports en commun nécessitent d'élargir la chaussée. De manière générale, le projet veillera à contenir là où cela est possible l'emprise de la chaussée de manière à ménager un maximum d'espace pour les plantations et la circulation des piétons.

Plusieurs remarques relatives au morcellement des espaces naturels et à leur manque d'accessibilité motivent l'adoption dans le cadre de l'opération d'aménagement un projet paysager qui apporte de la cohérence à l'échelle de Vallée créative, et contribue à l'identité de ce territoire. Le choix des essences végétales et le travail sur les liaisons douces feront à cet effet l'objet d'une attention particulière.

Peu abordées dans le cadre de la concertation, les questions énergétiques revêtent nous semble-t-il un enjeu important pour le devenir de ce territoire. Tant en termes de volumes des besoins à anticiper, que de transition énergétique vers des sources plus durables.

Cadre de vie et de travail

La demande de qualité des aménagements et des constructions appelle une ambition urbaine qui s'exprimera dans le soin accordé à la conception des espaces publics qui devront veiller au confort des usagers, l'émission de prescriptions architecturales et paysagères à l'attention des porteurs de projets.

Elle passe également par une meilleure organisation de l'offre de services, qui sera concentrée sur des polarités renforcées, lisibles et accessibles (notamment en modes doux) autour des principales centralités urbaines (carrefour de l'Alouette, Cœur de Bersol, Cité des Métiers et Bois-Bersol à Pessac, avenue de l'Hippodrome à Gradignan).

En enfin, l'affirmation d'une identité territoriale à la fois commune et respectueuse des particularités de chaque quartier, a été identifiée comme vecteur d'un sentiment d'appartenance important pour le développement de ce grand territoire. Cela plaide pour une approche cohérente dans l'espace et dans le temps des projets, qu'ils soient publics ou privés.

Autres questions

Réponses apportées dans le cadre des opérations subséquentes

L'organisation de la concertation à deux échelles – celle de l'opération Vallée créative et celle d'opérations d'aménagement subséquentes – a permis de recueillir les attentes du public relevant d'enjeux de proximité.

Bioparc

Concernant le Bioparc, pour lequel la participation s'est avérée faible, les avis exprimés ont essentiellement porté sur la qualité des aménagements urbains et la préservation du potentiel écologique du site, en particulier à l'interface avec la résidence des Mésanges située au sud. Ils sont à cet égard cohérents avec les objectifs d'aménagement d'un parc d'activités respectueux des qualités paysagères et écologiques du site. Ainsi, l'objectif de création d'une offre foncière à l'attention des entreprises qui préside à l'aménagement de ce secteur impliquera :

- de n'aménager qu'une partie réduite du site, d'environ 8 ha sur un périmètre initial de l'ordre de 20 ha,
- de préserver les espaces sur lesquels la présence d'espèces protégées a été identifiée, en particulier au site des immeubles Biogallien,
- de préserver les espaces naturels sur le pourtour du site, de manière à ce que les activités s'implantent dans un écrin vert qui préservera les qualités paysagères existantes mais aussi les corridors écologiques nord-sud (le long de la rocade) et est-ouest (entre le site du Bourgailh et la coulée verte de Mérignac),
- de veiller à ce que les espaces publics soient conçus de manière à promouvoir leur appropriation par les entreprises, employés et promeneurs et à prévenir les incivilités (dépôts sauvages, stationnement ventouse, etc.).

Carrefour de l'Alouette

Les contributions du public et les sujets débattus tout au long du processus de concertation ont permis d'orienter la conception du projet urbain du carrefour de l'Alouette. Les objectifs et orientations partagées, regroupées ci-dessous par grandes thématiques, serviront de base à la poursuite de la réflexion et des études urbaines du projet.

- **Les déplacements** : les habitants donnent une véritable importance à pouvoir parcourir le quartier à pied ou à vélo tout en ayant conscience que la voiture est et sera toujours présente. Il s'agira de concilier apaisement des flux routiers, rationalisation du stationnement, mise en sécurité et facilitation des modes de déplacement doux. Il est partagé l'intérêt d'offrir aux piétons des « itinéraires bis », parcours alternatifs aux axes routiers pour se déplacer au sein du quartier et au-delà. L'offre de transport en commun sera étoffée par l'arrivée d'un transport en commun performant (liaison extra-rocade) et l'amélioration des performances de la Liane 4.
- **Les commerces** : la vitrine commerciale offerte par les axes routiers du secteur favorise l'implantation d'activités commerciales. Les habitants donnent la priorité à des commerces qui favorisent le lien social et la vie de quartier : ils privilégient l'artisanat local aux grandes chaînes. Le déplacement des activités du secteur automobile a été évoqué, mais il est en contradiction avec la démarche « Activités en ville dense » de Bordeaux Métropole. Pour améliorer l'image du quartier, il sera étudié une meilleure intégration de ces activités et leur requalification. Afin de renforcer les qualités d'une « ville de la proximité », il est également convenu de diversifier et de stimuler l'offre de commerces et de services, et d'animer une vitalité économique renouvelée.
- **L'habitat** : l'habitat est au cœur de la réflexion sur le quartier et des préoccupations des habitants. La qualité résidentielle pessacaise, mêlant intimité, tranquillité et convivialité est un élément fondamental

pour les habitants afin de renouer avec une vie de quartier favorisant les rapports de voisinage. Le projet devra concilier intégration de nouveaux logements et renforcement de la vie sociale. La nouvelle offre d'habitat sera proposée à coûts maîtrisés, de formes diverses et de qualités nouvelles (logements, architecture, insertion paysagère et gestion du stationnement) s'inspirant d'un « biotope pessacais ». Les hauteurs des bâtiments seront adaptées au contexte, pouvant être plus importantes aux abords du carrefour et des grands axes routiers, pour redescendre progressivement au contact des zones pavillonnaires existantes.

- **La nature.** historiquement, Pessac s'est construite autour de grands domaines où la végétation et les grands arbres ont toujours eu une place majeure. Les habitants sont très attachés à ces valeurs donnant une forte importance à l'ambition environnementale du projet et à l'intégration paysagère. Catalyseur de cette volonté, la propriété Thomasson symbolise cet héritage à mettre en valeur au cœur du quartier. La nature en ville sera une composante majeure du projet, partagée par tous. Il s'agira d'installer une nouvelle nature de ville par le paysage et l'espace public, la qualité environnementale des programmes et la promotion d'une « infrastructure verte », afin de donner à la nature et au paysager une place suffisante permettant d'offrir un contrepoids à la densification alentour.

De manière générale, les participants ont manifesté un réel intérêt à être tenus informés des suites de l'étude urbaine et de l'avancée du projet. Dès lors, si la concertation réglementaire s'achève, elle ne constituait qu'une première étape d'accompagnement de la construction du projet urbain. Le processus de concertation engagé a vocation à se poursuivre avec les habitants et les usagers.

CHU Groupe Sud (Hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnozan)

En dépit de l'implication du CHU de Bordeaux qui a relayé les invitations auprès des employés et associations d'usagers, la participation à l'atelier thématique du 25 mai consacré aux sites hospitaliers s'est avérée faible. Les objectifs de développement des activités hospitalières énoncés dans la délibération d'ouverture de la concertation n'ont pas suscité de réaction particulière. Ils seront précisés par le CHU de Bordeaux au terme de l'élaboration de son schéma directeur immobilier, en cours de définition.

La demande d'amélioration des accès pour les employés et les étudiants exprimée appelle des réponses particulières. Si la question de l'accessibilité automobile relève des réponses apportées à l'échelle de Vallée créative, l'amélioration des accès pour les employés et les étudiants empruntant les modes doux (marche à pied et vélo) devra être prise en compte au niveau plus local. Elle passe ainsi par l'amélioration de la sécurité des emplacements vélo à l'intérieur de l'enceinte de chacun des deux hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnozan, mais aussi des itinéraires aux abords des sites jusqu'à leurs principales entrées. Le maillage cyclable prévu dans le cadre de l'opération Vallée créative permettra de répondre à cette attente. Il sera complété par l'analyse de possibilités d'aménagement de parkings vélos au niveau du pôle intermodal de l'Alouette afin que les usagers du train puissent laisser en gare leur bicyclette personnelle. Pour les piétons, la question de la possibilité d'un accès à l'hôpital Xavier Arnozan depuis la gare TER France-Alouette en longeant la voie ferrée a été posée, mais les contraintes techniques liées au manque de place entre les piles du pont de l'avenue Haut-Lévêque compromettent une telle solution. La création d'une ligne de bus performant desservant les deux hôpitaux permettra d'améliorer sensiblement l'accessibilité en transports en commun des deux hôpitaux. Il semble en revanche difficile d'envisager à court ou moyen terme le passage de bus à l'intérieur des enceintes hospitalières, pour des raisons tant techniques que de vitesse commerciale.

Afin de répondre à la demande de services à l'attention des employés, des étudiants et des patients hospitaliers, il est proposé de renforcer l'offre de services sur des centralités urbaines bien identifiées, au premier rang desquelles le Carrefour de l'Alouette et sur le secteur dit Cœur-Bersol (avenue Haut-Lévêque, entre l'avenue Gustave Eiffel et la rue Gutenberg). Plus ponctuellement, la création d'une brasserie est envisagée sur la gare de l'Alouette, entre les deux hôpitaux.

La valorisation des équipements sportifs et du patrimoine naturel des deux hôpitaux est un objectif de l'opération, même si la décision appartient au centre hospitalier et universitaire de Bordeaux.

Bersol

Les échanges intervenus dans le cadre de la concertation ont montré que la zone de Bersol était composée de plusieurs secteurs avec des enjeux particuliers : le site Thales, la Cité de la Photonique, le centre

commercial Bois-Bersol, le secteur de la Cité des Métiers, la partie gradignanaise de Bersol, etc. relèvent d'objectifs et de temporalités distinctes, qui appelleront des procédures d'aménagement particulières. Sur l'ensemble de ces sites, les avis exprimés dans le cadre de la présente concertation (que ce soit à l'échelle de Vallée créative ou du secteur de Bersol) convergent avec les attentes formulées lors des deux ateliers du 19 mai 2015 vers une même préoccupation à créer les conditions de l'attractivité et du développement économique, notamment les entreprises à dimension technologique. Cette attractivité passe notamment par l'amélioration des conditions de circulation, le renforcement de l'offre de services, et la création d'un cadre de travail valorisant pour les entreprises et les employés.

La réponse à ces attentes passe par un parti d'aménagement à l'échelle de Vallée créative décliné sur les différents sites de projets qui consiste entre autres à :

- prévoir les aménagements nécessaires à l'insertion des transports en commun prévus pour renforcer la desserte de Vallée créative (en particulier sur les avenues Haut-Lévêque, Gustave Eiffel et Tuileranne),
- réviser le plan de circulation de manière à intégrer les aménagements prévus à l'échelle de Vallée créative (restructuration des échangeurs autoroutiers, transports en commun) en maillant les grands sites à restructurer (Thales, Afpa, Europe) afin de fluidifier la circulation et de permettre les porosités,
- créer une armature paysagère pourvoyeuse de biodiversité, d'ombre et de qualité urbaine le long des principaux axes viaires,
- apporter un soin particulier à l'intégration paysagère des grandes infrastructures,
- refondre la signalétique de la zone afin d'en accroître la lisibilité mais aussi la qualité paysagère,
- enterrer quand elles peuvent l'être les lignes électriques qui grèvent la constructibilité et le paysage,
- organiser l'offre de services aux employés et aux entreprises autour de polarités constituées et accessibles en modes doux,
- requalifier les friches industrielles et densifier les sites vétustes et/ou sous-utilisés afin de proposer l'offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises qui permettra d'accueillir les nouveaux emplois.

5° Prochaines étapes

S'il en décide ainsi, l'approbation du bilan de la concertation par le Conseil de métropole permettra d'engager les études et les démarches nécessaires au dépôt d'ici l'été 2018 :

- du dossier d'Autorisation environnementale unique (AEU), qui porte à la fois sur le dossier loi sur l'eau et l'autorisation de défrichement, et permet également d'obtenir l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact,
- du dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP), qui permettra de mener des actions foncières (y compris par voie d'expropriation) et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme (PLU) et en tant que de besoin, Schéma de cohérence territoriale (SCOT)),
- du dossier d'enquête parcellaire, sous réserve que celle-ci ait pu être menée dans les temps.

Dans un double objectif de cohérence et d'économie de moyens, il est envisagé de constituer ces dossiers selon les mêmes principes que ceux ayant présidé à l'organisation de la concertation, à savoir une approche globale à l'échelle de Vallée créative qui vaille autorisation pour les opérations d'aménagement subséquentes, parmi lesquelles figurent notamment celles du carrefour de l'Alouette et du Bioparc.

Cette approche qui s'inscrit en cohérence avec l'évolution de la réglementation qui tend vers une prise en compte des enjeux environnementaux à une échelle élargie (comme en témoignent l'Ordonnance du 3 août

2016 et le décret du 11 août 2016 sur les études d'impact) est particulièrement innovante au niveau national. C'est à ce titre qu'elle a été retenue par l'Etat dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation (PMI), signé par le Président de Bordeaux Métropole et le Premier ministre le 9 mars 2016. Le PMI prévoit entre autres actions la mobilisation d'une ingénierie juridique qui permettra de préciser les modalités d'instruction de ces dossiers et leur portée, dans un objectif de sécurisation du cadre juridique des opérations tant à l'échelle de Vallée créative que des opérations subséquentes. En fonction de ces précisions, il est envisagé de déposer les dossiers d'autorisation sus-mentionnés mi-2018.

Pour ce faire, un important travail de consolidation des études urbaines et des études techniques complémentaires (inventaire faune-flore, étude Energies nouvelles et renouvelables, etc.) seront nécessaires. Il est envisagé pour ce faire de s'appuyer sur le lauréat de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre qui sera désigné par Bordeaux Métropole en mai 2017. Le bilan de la concertation annexé à la présente délibération guidera le travail d'élaboration d'un plan-guide détaillé, support des dossiers d'autorisation, qui pourrait aboutir au premier semestre 2018.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5217-2 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.300-1 et L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2016-234 du Conseil de Métropole du 29 avril 2016 portant ouverture d'une concertation au sens de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation relative à l'opération « Vallée créative » s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT que les contributions du public confortent à la fois les objectifs du projet d'ensemble et la pertinence de leur déclinaison sur les secteurs d'aménagement « Bioparc », « Carrefour de l'Alouette », « CHU Groupe sud » et « Grand Bersol »

CONSIDERANT que les observations et attentes exprimées par le public permettent de préciser les orientations d'aménagement, tant à l'échelle globale que sur les secteurs d'aménagement subséquents

DECIDE

Article 1 : d'arrêter le bilan de la concertation préalable à l'engagement des procédures d'aménagement sur l'opération Vallée créative et les opérations subséquentes, notamment Carrefour de l'Alouette et Bioparc, annexé à la présente délibération,

Article 2 : d'engager les études et les démarches nécessaires au dépôt de l'ensemble des dossiers d'autorisations environnementales, d'utilité publique et d'enquête parcellaire afférentes à l'opération Vallée créative et aux opérations subséquentes, notamment les opérations du Carrefour de l'Alouette et du Bioparc, ainsi qu'un processus de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et du Schéma de cohérence territoriale.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUIN 2017	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2017	 Madame Virginie CALMELS